

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1938

présenté par

M. Viry, Mme Audibert, Mme Marianne Dubois, M. Menuel, M. Kamardine, M. Bourdeaux,
M. Bony, Mme Levy, M. Jean-Claude Bouchet, M. Pierre-Henri Dumont, M. Brun, M. Boucard et
Mme Bouchet Bellecourt

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 68, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.